

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL

N° 2023-163

OBJET :

Marchés publics – Mise en valeur et
accessibilité de la desserte touristique
de Très le Mont et du Mont Forchat

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Essert-Romand, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 27 septembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et GREMAT Maryse.
MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérard.

Résultat du vote :

votants :23
pour :23
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Célia BERNAZ à Jean-Louis VUAGNOUX,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET,
- par Manuelle BUET à Fabien TROMBERT.

Monsieur Gérard LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'une consultation a été lancée en vue de la mise en valeur et accessibilité de la desserte touristique de Très le Mont et du Mont Forchat. Après analyse des offres par le maître d'œuvre, il propose d'attribuer les lots comme suit :

- Lot 1 – Terrassement – VRD
 - Attributaire : GIROD TP
 - Montant du DQE : 171 633,30 € HT
- Lot 2 – Enrobés – Signalisation
 - Attributaire : COLAS FRANCE
 - Montant du DQE : 738 261,20 € HT

Il rappelle qu'une convention de groupement de commande a été constituée avec la commune de Lullin et que les travaux de réseaux d'eau potable qui seront réalisés seront refacturés à la commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **attribue** les lots conformément à la proposition qui lui a été faite,
- **autorise** Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

